

CERTIFICAT « QUALIOPi » délivré à

Nom ou raison sociale : SARL GERMINAL

Numéro d'enregistrement au répertoire SIREN : 350684668

N° d'agrément de l'établissement principal : E1507300120

N° de déclaration d'activité : 84730239373

Adresse : 17 rue Félix Chautemps

Code postal : 73200 Ville : ALBERTVILLE

Catégorie d'action concernée par la présente certification : B

action de formation mentionnée au 1^{er} alinéa de l'article L. 6313-1 du code du travail.

Nom de l'instance de labellisation : ministère chargé de la sécurité routière

Référence au programme de certification : guide du référentiel national qualité

Suite aux audits effectués dans le cadre des actions de formation à la conduite des véhicules terrestres à moteur et de sensibilisation à la sécurité routière, le présent certificat est délivré à l'établissement susmentionné, et ce, conformément aux critères énoncés dans le décret n° 2019-565 du 6 juin 2019 relatif au référentiel national sur la qualité des actions concourant au développement des compétences, en application de l'article L. 6316-1 du code du travail.

Ce présent certificat est valide du 04/11/2024 au 04/11/2027 sous réserve du respect des critères de qualité et des modalités d'audit mentionnés à l'arrêté du 26 février 2018 modifié portant création du label « qualité des formations au sein des écoles de conduite et reconnaissance des équivalences à ce label ».

Son périmètre est restreint et concerne l'enseignement de la conduite.

Ce certificat doit faire l'objet d'un affichage dans les locaux et sur le site internet.

En cas de réclamation, adresser le formulaire disponible sur le site www.securite-routiere.gouv.fr à l'adresse : *indiquer l'adresse fonctionnelle du service* et à signalement-label-dsr@interieur.gouv.fr

Fait à Chambéry, le 04/11/2024

Le préfet de département
ou son représentant

(cachet du service)
La Directrice Départementale
des Territoires


Isabelle NUTI